



## Nue-propriété - usufruitier - mise en demeure

Par **LastQuestion**, le **17/04/2009** à **23:45**

Bonjour,  
Je viens chercher de l'aide auprès de votre service gratuit. Je résume, mon père décédé le 14/02/2008 avait fait en 1994 un partage des biens, j'ai une part ou ma mère est l'usufruitière, moi j'ai habité dans la deuxième maison qui devrait appartenir à ma soeur, depuis la mort de mon père, mes frères et soeur et aussi ma mère ont tout fait pour me mettre dehors (une lettre donner au notaire qu'il m'a lu en disant que je devais partir la 30 mars 2009). Au début, comme je n'ai pas reçu d'avis d'espultion, je ne voulais pas partir, j'habitais dans cette deuxième maison depuis plus de 30 ans à titre gratuit (mon père m'a laissé le droit sans loyer, bayer,...) je paye seulement les factures, taxes et assurance), après plusieurs mois de réflexion, j'ai acheté (janvier 2009) une maison qui est sur le terrain à côté du terrain que j'ai la nue-propriété. J'ai procédé au déménagement le 30 mars dernier et aujourd'hui, je reçois une lettre AR de mise en demeure de mes frères et soeur et ma mère, pour 5 points (je ne sais pas si cette lettre est légale) les points sont tellement insignifiants (remise en place d'une échelle pour aller au grenier, refaire un morceau de grillage car je suis passé par là pour mon déménagement, remise d'une pompe pour le puits, et de retirer des planches qui restent dans un ancrage).  
J'ai des photos (que j'ai faites lors de mon départ) : il n'y a pas de pompe posée sur le puits, pas d'échelle depuis trois ans, le grillage, j'ai des factures qui prouvent que j'avais l'attention de la faire avant de recevoir cette lettre aujourd'hui, le bois est à mon fils, fait plus de 80 km par semaine avec une voiture pour vider son bois, il fait ce qu'il peut.  
Je vis sous pression (presque hystérie, ma femme n'en peut plus) de mes frères et soeur qui est plus par jalousie mon père m'a donné la plus belle part, surtout que tout le monde a signé en 1994 et qu'il était d'accord), j'en peux plus.  
J'aurais voulu si cette lettre est légale auprès d'un juge.  
Qu'est-ce qu'il peut m'arriver?  
Est-ce qu'on fait une mise en demeure pour des choses aussi vieilles et cassées?  
Est-ce que je dois répondre?  
Faire quelque chose?  
Ou alors attendre?  
Merci d'avance, je suis arrivé au bout des 2500 caractères autorisés, je ne peux pas trop développer, mais je suis prêt à continuer par mail ou sur ce forum.  
J'ai 56 ans et j'en peux plus.... Si vous pouvez m'aider, merci d'avance.  
Bonne soirée.

Par **Upsilon**, le 20/04/2009 à 10:22

Bonjour et bienvenue sur notre site, gratuit comme vous l'avez précisé ;). Ne vous en faites pas, vous ne recevrez pas de facture d'experatoo !  
Concernant votre litige, j'aimerais, si vous le voulez, que nous résumions la situation.  
1° En 1994, vous et vos frères/soeurs avez reçu une donation partage de votre père.  
2° Votre papa décède des années plus tard, et vous vivez alors dans une maison qui ne vous appartient pas ? (A qui appartenait-elle avant le décès ? Qu'entendez vous par : "moi j'habité dans la deuxième maison qui devrait appartenir à ma soeur" ?).  
3° Vos frères et soeurs vous demandent de quitter les lieux, ce que vous faites. Aujourd'hui, ils vous demandent de remettre les lieux en l'état ?  
J'attends vos précisions avant de pouvoir vous répondre précisément.  
Cordialement,  
Upsilon.

Par **LastQuestion**, le 20/04/2009 à 12:58

Bonjour,  
Avant toute chose , merci d'avoir répondu.  
Je viens pas ce message vous apportez des compléments d'informations par rapport à vos questions :  
1° Oui en 1994, mon père a fait une donation sur ce qu'il avait  
-- 1er Terrain dans une ville  
- A mon 1er frère : Première partie d'un terrain constructible (1er Lot)  
- A mon deuxième frère : Deuxième partie d'un terrain constructible (2nd Lot)  
-- 2ième Terrain dans une autre ville  
- A ma soeur : Première partie d'un terrain (2nd lot)  
Là ou il y a la maison où j'habitais depuis plus de 30 ans, c'est de cette maison qu'on m'a mis dehors  
Là ou ma soeur et en Nue-Propriétaire  
- A moi même : deuxième partie du terrain (1er lot)  
Là ou ma mère habite en usufriern  
Là ou je suis le Nue-Propriétaire  
2° Oui mon père est mort en février 2008, c'est à cette date que mes histoire commencent  
- Oui j'habitais dans cette maison depuis 1974 que mon père m'a prêté depuis cette date (malheureusement j'ai aucune preuve de ce prêt, comme tout allé bien, je n'avais pas demandé de papier).  
- Cette maison appartenait à mon père  
- J'ai payé toutes les taxes de cette maison  
- Mon adresse fiscal était à cette adresse, je recevais ma paye à cette adresse, toutes les factures arrivaient à cette adresse y compris le téléphone à mon nom.  
- La maison ou j'habitais revient (après la mort de ma mère) à ma soeur.  
3° Oui, j'ai quitté les lieux pour ne pas mettre plus de problème sur la table, et encore on m'a dit au mois de septembre, que je pouvais rester (sur un autre site d'aide juridique), car je n'avais pas reçus de lettre AR d'avis d'expulsion, que je n'avais pas de baie écrit, mais un baie oral qui rentre sous la lois de protection de je ne sais plus quelle lois (je peux retrouvé les quatre conversations si vous voulez). Que j'ai entretenu durant toute ces années cette maison, que j'ai apportais toutes les améliorations, dans et à l'extérieur de cette maison, et depuis plus de 5 ans (au début de la maladie de mon père) je m'occupais de tout l'entretien du terrain (mon lot et celui de ma soeur).  
Ils avaient juste fait une lettre signé par tous au notaire et qui m'a lu sans me la montré que je devais quitter les lieux fin mars 2009.  
Pour la remise en état, ce n'est même pas une remise en état, ma mère m'a dit très clairement, tu te casse d'ici et tu prends toutes tes affaires, je ne veux plus rien voir qui t'appartient : donc, j'écoute ma mère (à contre coeur) et je prends toutes mes affaires (vous savez dès qu'on habite plus de 30 ans au même endroit, on entasse), alors je prends toutes mes affaires et comme tout m'appartenait, et bien il reste plus rien, et c'est ça qui les a dérangé.  
Maintenant je reçois une mise en demeure pour restituer :  
- Une Pompe à Eau ( qui est à moi, mais pas de facture, c'est un amis qui me l'avait donné)  
- Une echelle qui à était mis à la beine il y a plus de 4 ou 5 ans car elle avait plus de 30 ans, que j'avais remplacé par une à moi, et qu'ils veuillent récupérer  
- La remise en état d'un bout de grillage

de 2 mettre que j'avais découper pour emménager dans ma Nouvelle maison qui est jsute à cotés de mot Lot. (Que j'avais l'attention de refaire, j'ai acheter des panneaux en bois depuis plus de 2 mois car le grillage est en très mauvais état).rn - Et la restitution des clefs du terrain dont je suis le Nue-Propraire : Là j'avoue que je ne sais pas si je dois garder ou pas une paire de clef, comme je suis responsable des Murs, toirure, je crois tout ce qui constitue les gros oeuvre?rnrnSi vous avez encore besoin de plus de précision, je suis prêt à vous en donner.rnMerci beaucoup d'avoir répondu aussi vite, celà me rassure qu'une personne peut m'aider à y voir plus clair.rnMerci encore.